

Zeitschrift:	Geomatik Schweiz : Geoinformation und Landmanagement = Géomatique Suisse : géoinformation et gestion du territoire = Geomatica Svizzera : geoinformazione e gestione del territorio
Herausgeber:	geosuisse : Schweizerischer Verband für Geomatik und Landmanagement
Band:	103 (2005)
Heft:	1
Artikel:	Développer des partenariats pour mettre en œuvre le développement durable au niveau local
Autor:	DuPasquier, A.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-236209

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Développer des partenariats pour mettre en œuvre le développement durable au niveau local

L'office fédéral du développement territorial (ARE) a pour tâche de promouvoir la mise en œuvre du développement durable en Suisse, à tous les niveaux. Il doit ainsi notamment encourager la mise sur pied de démarches dans le plus de cantons, régions et communes possibles, tout en garantissant la qualité et la pérennité. Pour ce faire, l'ARE mise sur un travail en réseau avec tous les acteurs concernés. Le Forum du développement durable pour les cantons et les villes a été créé dans cette perspective.

Das Bundesamt für Raumentwicklung (ARE) hat die Aufgabe, die Umsetzung der Nachhaltigen Entwicklung in der Schweiz auf allen Ebenen zu fördern. Insbesondere soll es die Durchführung von Prozessen in möglichst vielen Kantonen, Regionen und Gemeinden fördern sowie Qualität und Fortbestand der Aktionen sichern. Dazu braucht es die Vernetzung und Zusammenarbeit von allen involvierten Akteuren – beispielsweise im Forum Nachhaltige Entwicklung für die Kantone und Städte.

L'Ufficio federale per lo sviluppo territoriale (ARE) ha il compito di promuovere l'applicazione, a tutti i livelli, dello sviluppo durevole in Svizzera. Deve quindi incoraggiare l'allestimento di processi nella maggior parte di cantoni, regioni e comuni, garantendo qualità e perennità. A questo scopo, l'ARE punta su un lavoro in rete con tutte le parti coinvolte e pertanto ha creato il Forum per lo sviluppo durevole per i cantoni e le città.

A. DuPasquier

La Stratégie 2002 pour le développement durable, avec ses 22 actions, s'adresse prioritairement aux offices fédéraux, qui sont chargés de son application. Mais il constitue également un élément du cadre de référence pour des démarches et des actions au niveau local. L'une des lignes directrices qui sous-tend ce document concerne justement le développement de partenariats avec les cantons, les régions, les communes, la société civile et le secteur privé, étant entendu que la mise en œuvre du développement durable ne peut se réaliser sans le concours de tous les milieux intéressés. Ce principe reprend la motion déposée en 1997 déjà par la Commission parlementaire de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie et acceptée par le Conseil fédéral, qui a chargé ce dernier de «lan-

cer et promouvoir le processus d'élaboration et de mise en œuvre d'Agendas 21 aux échelons cantonal et communal»¹. Une des missions de l'ARE est de contribuer à la mise en route et à la gestion de telles démarches dans les cantons et les communes. A cet effet, il joue une rôle de coordination entre différentes activités dans ce domaine et fournit un soutien logistique, méthodologique et dans une moindre mesure financier à des projets locaux.

Le Forum du développement durable, une plate forme pour les cantons et les villes

En partenariat avec la Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement (DTAP) et

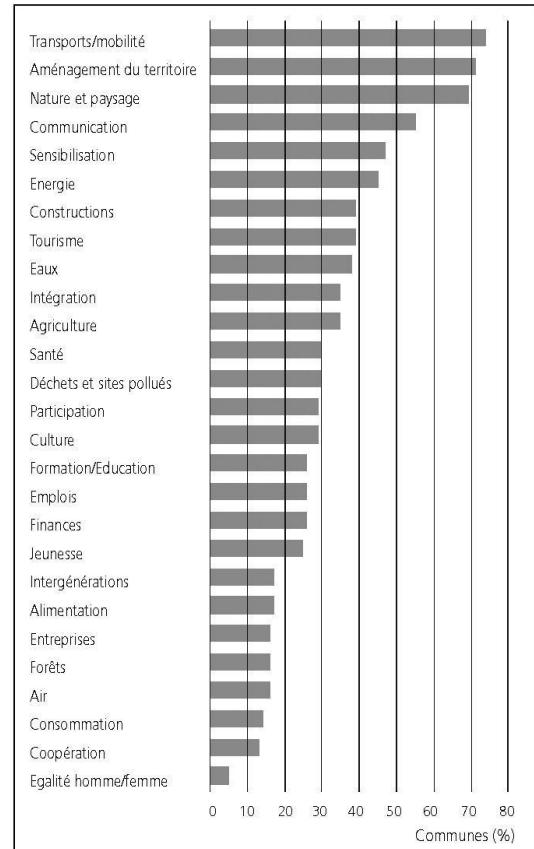


Fig. 1: La mobilité et l'aménagement du territoire arrivent en tête des domaines les plus fréquemment traités dans les agendas 21.

l'Union des villes suisses (UVS), l'ARE a créé un Forum du développement durable en 2001. Cette structure a pour but de renforcer le réseau entre les différents échelons institutionnels. Les représentants des cantons et des villes se réunissent ainsi deux fois par année pour travailler et échanger sur des thèmes spécifiques comme l'évaluation des démarches de développement durable, la participation ou les relations entre actions locales et contexte global.

Parallèlement aux réunions du Forum, différentes activités sont mises sur pied, suivant les besoins et demandes des participants: établissement d'un état des lieux

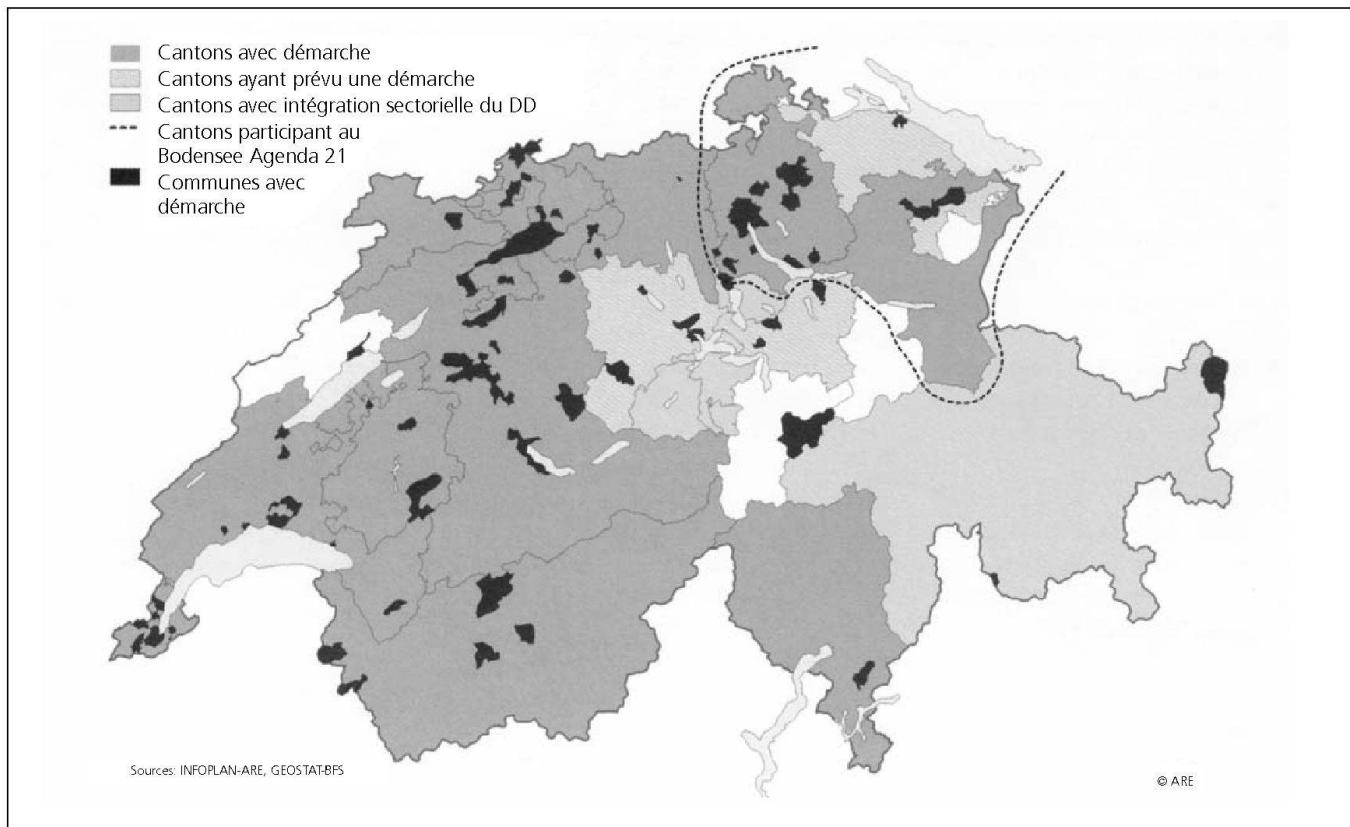


Fig. 2: Vue d'ensemble des démarches de développement durable; état: juin 2004.

des démarches de développement durable dans les communes et dans les cantons, mise à disposition de ces informations sur internet, élaboration d'un guide des outils d'évaluation de projets, coordination des systèmes d'indicateurs au sein du «Cercle Indicateurs». L'ARE soutient également le développement d'un outil pour la participation lors de démarches communales².

Un Programme d'encouragement pour le développement durable permet de soutenir financièrement des projets locaux qui prennent en compte les trois aspects du développement durable, qui sont innovateurs, reproductibles en Suisse et qui ont un impact à long terme.

Treize cantons et plus de cent communes engagés

Les premières démarches de développement durable, de type Agenda 21, font leur apparition dès 1997. En 2004, on compte treize cantons et 110 communes

qui sont engagés dans de tels processus. Ces dernières ne représentent que le 4% des communes suisses, mais ce sont néanmoins 26% de la population qui vivent dans une commune avec démarche de développement durable.

Afin de mieux cerner les caractéristiques de ces processus, une enquête nationale a été menée en 2003 d'une part auprès des villes et d'autres communes intéressées, et d'autre part auprès des cantons. Une description synthétique de chaque démarche figure sur le site www.are.ch. Les principales données des démarches communales ont été analysées, par exemple les acteurs, les étapes réalisées ou les méthodes utilisées³. Les thèmes les plus fréquemment abordés dans les Agendas 21 sont mis en évidence: ce sont la mobilité, l'aménagement du territoire, ainsi que la nature et le paysage, thèmes complexes et indissociables des trois dimensions du développement durable. La sensibilisation et la communication constituent un autre point fort. Les thèmes

plus sociaux sont représentés par la santé et l'intégration des étrangers. Les aspects de coopération internationale et d'égalité hommes-femmes ne sont, par contre, que rarement traités, bien qu'ils fassent partie de l'Agenda 21 de Rio.

La priorité donnée aux domaines de l'aménagement du territoire et de la mobilité se retrouve également dans les changements que de telles démarches apportent dans la gestion communale. Près d'un quart des communes engagées ont en effet signalé avoir, par exemple, réorienté leur plan directeur, modifié leur plan d'aménagement, adopté une charte de développement territorial durable, élaboré de nouveaux règlements de construction ou de déplacement.

Perspectives

Depuis trois ans, le réseau mis en place entre la Confédération, les cantons et les villes fonctionne bien. Il y a lieu maintenant d'élargir le cercle avec d'autres par-

tenaires, en particulier les régions. Les travaux menés dans le cadre du Forum ont mis en évidence d'autres points qu'il s'agira de développer: ainsi, par exemple, l'implication des milieux politiques, notamment des législatifs, devra être renforcée, car sans un large soutien au niveau politique, la pérennité des démarches ne sera pas garantie; afin de donner plus de poids aux aspects sociaux et économiques, des contacts plus étroits avec les milieux économiques et sociaux, de la santé, de l'énergie, de l'éducation devront être établis.

La prise en compte de l'intérêt global dans les actions locales, de même que, à plus long terme, l'intégration du développe-

ment durable dans toutes les politiques publiques ne pourra se faire sans l'implication de tous ces acteurs. L'engagement des collectivités publiques dans des processus de développement durable est en bonne voie. Il reste maintenant à assurer la durabilité et la qualité des démarches existantes et à continuer d'encourager la mise en route de nouveaux processus. Le Forum du développement durable, ainsi que les activités développées dans ce cadre, visent à y contribuer.

Remarques:

¹ Motion 97.033. Le Conseil des Etats l'a reprise sous forme de recommandation.

² Participplan, outil de conception et de planification d'une démarche participative, SANU.

³ ARE-IDHEAP-SANU, «Etat des lieux des démarches de développement durable dans les communes», 2003. Téléchargeable sur www.are.ch.

Anne DuPasquier

Cheffe suppléante de la section Développement durable
Office fédéral du développement territorial

CH-3003 Berne
anne.dupasquier@are.admin.ch

IHR ZUVERLÄSSIGER PARTNER RUND UM DIE VERMESSUNG



**Vermarkungsmaterial
Vermessungszubehör
Vermessungsinstrumente
Wetterkleidung
Maschinen und Werkzeuge**



Swissat AG - Fälmisstrasse 21 - CH-8833 Samstagern
www.swissat.ch - Tel. 044 786 75 10 - Fax 044 786 76 38
info@swissat.ch - Online-Shop: www.geoastor.ch
Besuchen Sie uns an der Swissbau 05, Halle 3.2, Stand G31



Bauingenieurleistungen im Hoch- und Tiefbau
Landschaftspflege, Bauvermessung, Baustellenkoordination

9497 Triesenberg Tel. +423 / 265 40 70 Fax +423 / 265 40 71
9495 Triesen Tel. +423 / 388 08 60 Fax +423 / 388 08 61

Infolge einer Neuanschaffung verkaufen wir
einen Leica-Theodoliten:

TCA 1100L Jahrgang 1998

Verkaufspreis Fr. 9000.–

Der Theodolit ist in absolut gepflegtem
und funktionstüchtigem Zustand.

Auskünfte erhalten Sie bei:

Hoch & Gassner AG
Leitawis 54, FL-9497 Triesenberg
Telefon 00423/265 40 70 oder
E-Mail: hbenz@hoch-gassner.li